

"La Commission: si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer" dans Europe (1er mars 1966)

Légende: Dans son éditorial du 1er mars 1966, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, loue le rôle de la Commission en tant qu'institution chargée d'identifier l'intérêt communautaire et de proposer des solutions techniques correspondant à un choix politique précis.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emanuele. 01.03.1966, n° 1471. Bruxelles. "Notes et commentaires", p. 2.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_commission_si_elle_n_existait_pas_il_faudrait_l_inventer_dans_europe_1er_mars_1966-fr-ef561ae7-d9a5-468e-b345-bfe8e0ed7e35.html



Date de dernière mise à jour: 30/08/2016

La Commission: si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer

Comme nous l'avions prévu hier, la reprise de la partie à Six, en présence de la Commission, montre bien que quelque chose a changé, mais peut-être pas précisément dans le sens souhaité par certains. C'est-à-dire que les cartes ayant été redistribuées, et certains événements s'étant produit entretemps, ceci s'ajoutant à l'incidence normale du temps qui s'écoule, la négociation d'aujourd'hui se déroule dans des conditions différentes de celles de juin dernier. Nous constatons, par exemple, que l'on a maintenu l'hypothèse de travail, déjà très osée il y a huit mois, selon laquelle, le 1er juillet 1967, la libre circulation des produits, industriels et agricoles, serait réalisée. Or, chacun manifeste sa fidélité à cette hypothèse, mais en l'entourant de conditions, ou en la liant à d'autres événements, si bien qu'il apparaît que, dans la réalité, tout le monde est prêt à l'abandonner. Mais, dans l'esprit nouveau qui semble animer les négociations, et que certains appellent "l'esprit de Luxembourg", personne ne refuse ou n'accepte franchement quelque chose. On déclare, on prend date, on prend acte, on tergiverse, on réserve sa propre position.

Pour parler franchement, l'on ne peut pas éviter de penser que si, pour une minorité naïve, parler d'"esprit de Luxembourg" signifie se référer à une volonté de conciliation, et, au besoin, de dépassement des querelles idéologiques peu actuelles, pour bien d'autres personnes, agir dans cet esprit signifie adopter une méthode nouvelle dans le fonctionnement de la Communauté, avec une Commission relativement cantonnée dans des fonctions de haute, mais subalterne technicité. La Commission devrait en substance fournir les instruments pour mener une négociation qui ne serait plus de nature communautaire.

Avouons que, de cette manière, l'on risque de transformer ce fameux "esprit de Luxembourg" en un état d'équivoque permanente (ce qui, en fin de comptes, n'était pas imprévu), dont il est peu probable qu'il puisse sortir quelque chose de bon. L'équivoque consisterait à dire et à faire croire que l'on agit dans le cadre d'une Communauté, et dans l'esprit d'un traité qui doit conduire à terme à une union effective sur le plan économique d'abord, et politique ensuite, et, en revanche, à négocier sur la base de bénéfices et de dépenses, sans avoir une vue globale du problème.

Ce que l'on a constaté hier et aujourd'hui est important, car il apporte la confirmation d'un principe bien connu, à savoir que la présence de la Commission n'est pas indispensable, seulement sur le plan technique. En effet, les solutions techniques ne le sont qu'en apparence. En réalité, elles sont le moyen qui doit traduire en termes concrets une certaine politique, et elles changent selon le choix politique qui est à leur base. Or, il n'est pas possible de partir de choix politiques effectués indépendamment l'un de l'autre ou en contradiction l'un avec l'autre, comme cela arrive normalement, lorsque l'intérêt national est le seul point de référence. Ces choix politiques doivent se faire nécessairement autour d'une évaluation objective d'un certain "intérêt communautaire", qui n'est pas en conflit avec les intérêts nationaux, mais qui est leur projection, et qui doit déclencher normalement une solution communautaire.

Nous voici donc face à cet inévitable retour vers un organe, une institution qui sans décider pour les autres, identifie, définit, éclaire cet intérêt commun, et les choix qu'ils comportent pour chacun. Cette Institution, c'est-à-dire la Commission, si elle n'était pas là, il faudrait donc l'inventer. Car sa fonction principale n'est pas de faire des calculs minutieux, mais de tirer de ces calculs les éléments pour proposer les solutions. Proposer les solutions d'un problème donné, signifie exercer l'initiative, c'est-à-dire ce que les Américains appellent le "leadership" ...